

Dispositif «A Tire d'Aile» - Bilan des actions du 2^{ème} semestre 2003 - Prévisions pour l'année 2004 - Signature de conventions de partenariat - Encaissement et réaffectation de recettes

M. l'Adjoint BAUD, Rapporteur : Le dispositif «A Tire d'Aile » (Aide Individuelle aux Loisirs par l'Échange) adopté par le Conseil Municipal par délibération du 22 avril 1996 et complété par les délibérations des 3 juillet 2000 et 24 février 2001, a pour objectif de faciliter l'accès aux loisirs des jeunes Bisontins âgés de 16 à 25 ans. En échange d'un projet d'utilité sociale de 20 heures effectué par un jeune, une aide aux loisirs de 80 e (ou d'un montant réduit au prorata de la durée des chantiers si ceux-ci sont inférieurs à 20 heures) est attribuée par la Ville sous forme de chèques vacances. Chaque jeune reçoit en outre une Carte Avantages Jeunes. Lorsque les projets sont réalisés auprès d'organismes extérieurs, une convention matérialise le partenariat établi. En effet, certains partenaires s'impliquent parfois activement dans la démarche en assurant l'encadrement des jeunes et/ou en participant financièrement à la prise en charge de l'aide aux loisirs.

En 2003, 339 projets d'utilité sociale ont été réalisés dont 154 ont fait l'objet d'un bilan communiqué au Conseil Municipal du 10 juillet 2003. Les projets réalisés en sus sont les suivants :

Structure d'accueil	Projet	Nombre de jeunes	Réalisation	Encadrement	Convention	Financement
Ville (Espaces Verts)	- Nettoyage parc urbain + rives du Doubs	71	30/06 - 14/08	Ville	Sans	Ville
	- Rénovation d'une lavogne (Chailluz)		30/06 - 14/08		Sans	Ville
Francas	Remise en état de tentes et de matériel de camping	4	30/06 - 04/07	Francas	11/06/03	Ville
Ville (Service Voirie)	Travail avec une équipe de la Voirie	4	30/06 - 14/08	Ville	sans	Ville
Comité de Quartier Rosemont-St-Ferjeux	Nettoyage des rives du Doubs, Emmaüs	13	30/06 - 13/08	Ville	21/07/03	Comité de quartier Rosemont St-Ferjeux
MJC Palente	Nettoyage des rives du Doubs, Emmaüs	6	30/06 - 13/08	Ville	17/07/03	MJC Palente
MJC Besançon Clairs-Soleils	Nettoyage des rives du Doubs, Emmaüs	16	30/06 - 05/09	Ville	18/07/03	MJC Besançon Clairs-Soleils
Direction Politique de la Ville	Aide à l'organisation «Ruée vers l'or»	3	06/07	Ville	Sans	Ville
Direction Politique de la Ville	Enquête «Vital été»	3	28/07 - 30/07	Ville	Sans	Ville

Structure d'accueil	Projet	Nombre de jeunes	Réalisation	Encadrement	Convention	Financement
Centre Régional d'Information Jeunesse	Mise sous pli de la carte avantage jeunes	6	19/08 - 05/09	CRIJ	20/06/03	CRIJ
«En ville sans ma voiture»	Distribution de tracts	4	20/09 - 22/09	Ville	Sans	Ville
Mutualité du Doubs + Ville	Préparation de la journée mondiale de lutte contre le sida	10	22/10 - 29/10	Ville	Sans	Mutualité (prestation Aides)
Maison de quartier de Planoise	Rénovation d'un bureau	6	25/10 - 29/10	Ville	Sans	Ville
Union des Commerçants	Emballage cadeaux au marché de Noël	11	27/11 - 24/12	Ville	27/11/03	Ville
Maison de quartier + Réseau d'Education Prioritaire	Gonflage de ballons pour «Rêver la science»	3	13/12 - 13/12	Ville	Sans	Ville
Fête de Noël de la Maison de quartier de Planoise	Installation du service	8	23/12	Ville	Sans	Ville
Maison de quartier de la Grette	Distribution journal de quartier	4 2 4 4 <u>3</u> 17	23/06 09/07 25/08 - 27/08 03/10 03/12	Ville	Sans	Ville

Pour l'année 2004, l'objectif de 500 projets/jeunes est reconduit avec les mêmes partenaires : les Francas, le Comité de Quartier Rosemont/St-Ferjeux, la MJC Palente, la MJC Besançon/ Clairs-Soleils, le Centre Régional d'Information Jeunesse, l'Union des Commerçants, la Mutualité du Doubs, la Jeune Chambre Économique, EDF/GDF , l'Association Départementale de la Sécurité Routière, Emmaüs, l'Association Bouge-toi. D'autres partenaires non connus à ce jour sont susceptibles de solliciter également le dispositif A Tire d'Aile en cours d'année, en fonction de l'élaboration de nouveaux projets.

Le Conseil Municipal est invité à en décider et dans ce cadre :

- autoriser M. le Maire à signer, pour l'année 2004, les conventions à intervenir avec les partenaires cités précédemment ainsi qu'avec ceux susceptibles de s'intégrer dans le dispositif en cours d'année, étant précisé que les signatures de ces conventions feront l'objet d'un rendu-compte semestriel au Conseil Municipal en juillet 2004 et janvier 2005,

- autoriser M. le Maire pour l'année 2004 à faire établir les titres de recettes lorsque les conventions prévoient le remboursement par la structure d'accueil des frais engagés par la Ville,

- imputer les recettes correspondantes, à l'émission du titre, au compte 74.422.7478.47041 en recettes et de les réaffecter en dépenses au compte 011.422.6288.47041.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions qui lui sont soumises.

Récépissé préfectoral du 24 février 2004.